

Le mercredi 9 juin 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 41

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. MCALPINE présente le premier rapport du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles, que voici :

Le Comité s'est réuni le mardi 25 mai 1999 et le mardi 8 juin 1999, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif afin d'examiner les rapports annuels de la Commission des accident du travail pour les années qui se sont terminées le 31 décembre 1996, 1997 et 1998, les plans d'administration quinquennaux de 1996, 1997, 1998 et 1999 ainsi que les rapports de la Commission d'appel pour les années qui se sont terminées le 31 décembre 1996, 1997 et 1998. Le Comité s'est également réuni le jeudi 24 avril 1997, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif afin d'examiner le rapport annuel de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1996 ainsi que le rapport de la Commission d'appel daté du 31 décembre 1996 et les plans d'administration quinquennaux de 1996 et 1997.

À la réunion du 24 avril 1997, le Comité a élu M. TWEED à la présidence et M. MCALPINE à la vice-présidence.

À la réunion du 24 avril 1997, M. Wally FOX-DECENT, *président de la Commission et premier dirigeant*, M. Alfred BLACK, *directeur administratif, Services des demandes de règlement*, M. Terry EDGEWORTH, *directeur administratif, Services aux employeurs et ressources humaines*, M. Glenn HILDEBRAND, *directeur des communications*, ainsi que M. Sid ROGERS, *directeur principal, Services des demandes de règlement, Réadaptation professionnelle*, ont fourni tous les renseignements demandés au sujet des rapports annuels et des activités de la Commission des accidents du travail.

À la réunion du 25 mai 1999, M. Wally FOX-DECENT, *président de la Commission*, M^{me} Pat JACOBSEN, *présidente et première dirigeante*, M^{me} Deborah VIVIAN, *commissaire en chef des appels*, ainsi que M. Rob CAMPBELL, *vice-président aux finances et à l'administration et directeur des services de secteur*, ont fourni tous les renseignements demandés au sujet des rapports annuels et des activités de la Commission des accidents du travail.

À la réunion du 8 juin 1999, M. Wally FOX-DECENT, *président de la Commission*, M^{me} Pat JACOBSEN, *présidente et chef de la direction*, M^{me} Deborah VIVIAN, *commissaire en chef des appels*, M. Don PAUL, *vice-président à la réadaptation et aux services de rémunération*, M. Alan SCRAMSTAD, *directeur du contentieux et secrétaire général*, ainsi que M. Alfred BLACK, *vice-président aux finances et à l'administration*, ont fourni tous les renseignements demandés au sujet des rapports annuels et des activités de la Commission des accidents du travail.

Le mercredi 9 juin 1999

Le Comité a examiné les rapports annuels de la Commission des accidents du travail pour les années qui se sont terminées le 31 décembre 1996 et 1997, les plans d'administration quinquennaux de 1996 et 1997 ainsi que les rapports de la Commission d'appel pour les années qui se sont terminées le 31 décembre 1996 et 1997 et les a adoptés tels quels.

Sur la motion de M. MCALPINE, le rapport du Comité est déposé.

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 8 juin 1999, que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

31.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION CINQ CENT QUATORZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour L'ENVIRONNEMENT :

ADMINISTRATION ET FINANCES..... 1 514 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

31.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DOUZE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour L'ENVIRONNEMENT :

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT..... 12 188 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

31.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour L'ENVIRONNEMENT :

INSTITUT INTERNATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 1 145 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

31.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE HUIT CENTS DOLLARS pour L'ENVIRONNEMENT :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 281 800,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le mercredi 9 juin 1999

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* STEFANSON dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Programmes d'aide communautaire;

(document parlementaire n° 142)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1999-2000 – Sport.

(document parlementaire n° 143)

M. le *ministre* RADCLIFFE dépose le rapport actuariel de la Caisse de retraite de la fonction publique au 31 décembre 1998.

(document parlementaire n° 144)

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Le 26 mai 1999, j'ai mis en délibéré un rappel au *Règlement* qu'avait fait le leader de l'opposition à l'Assemblée au sujet de la réponse que le ministre de la Justice avait donnée au député de St. Johns. Dans son rappel au *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée a déclaré que le ministre était allé à l'encontre des commentaires 417 et 481e) de Beauchesne.

Après avoir consulté le *hansard*, je suis d'avis que le ministre est allé à l'encontre du commentaire 417 de Beauchesne – ses réponses devraient être aussi concises que possible, traiter du sujet en cause et ne pas entraîner de débat. J'ai lu la réponse du ministre et je ne crois toutefois pas qu'il ait attribué des intentions indignes.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. PENNER, M^{me} MIHYCHUK, M. MCALPINE, M^{me} WOWCHUK et M. JENNISSON font des déclarations de députés.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

Le mardi 15 juin 1999, à 10 heures :

M^{me} la *ministre* MCINTOSH remplace M. le *ministre* RADCLIFFE;

M. MCALPINE remplace M. ROCAN.

Le mercredi 9 juin 1999

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l' des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 110 déposé le 11 mai 1999, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du ministère de la Consommation et des Corporations ait lieu exceptionnellement, le mercredi 9 juin 1999, dans la salle 255, après l'ajournement de l'examen du budget réservé au Sport à 17 heures.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le mercredi 9 juin 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

M. le *ministre* RADCLIFFE propose :

QUE le projet de loi n° 33 – *Loi sur le paiement spécial destiné à certains conjoints à charge de travailleurs décédés/The Special Payment to Certain Dependent Spouses of Deceased Workers Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* RADCLIFFE et, avec le consentement de l'Assemblée, de M. LAMOUREUX, le débat est ajourné sur la motion de M. REID.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

La présidente,

Louise Dacquay